Diagnostic de vulnérabilité vis-à-vis du risque d'inondations.

Le Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRi) de votre commune, rend obligatoire la réalisation de travaux d'adaptation dans les constructions existantes en zone inondable (zone rouge ou bleue du Plan Local d'Urbanisme).

Cette obligation ouvre également droit à des possibilités de financement de ces travaux par l'Etat (jusqu'à 80% d'aide).

Pour connaître les travaux adaptés à chaque cas particulier, vous pouvez faire appel à un diagnostic de vulnérabilité, réalisé par les services de l'EPTB Meurthe Madon.

L'EPTB Meurthe Madon réalise ces diagnostics gratuitement. Ce diagnostic est confidentiel et ne peut donner lieu à aucun contrôle administratif ou démarchage commercial. Si vous êtes intéressé pour participer à cette démarche et que vous souhaitez prendre rendez-vous avec le chargé de diagnostic, il vous suffit de compléter le coupon réponse ci-dessous :

Nom :	Prénom :	
☐ Propriétaire occupant	\square bien en location $^{ ext{(1)}}$	□autre
☐ Bâtiment d'habitation	□local d'activité	□activité :
Tel fixe ://	Tel portable ://	<i>J</i>
Courriel :		
(1) Nom / Prénom du locataire:		
N° : Rue :		
Adresse Complémentaire :		
CP : Commune :		
Disponibilité :		
□Lundi □Mardi □Mercredi	□Jeudi □Vendredi	
Renvoyez ce document à cette adresse :		

EPTB Meurthe Madon

3 RUE JACQUES VILLERMAUX 54000 NANCY

Ou par mèl à :

ocaquel@eptb-meurthemadon.fr